

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

21 NOVEMBRE 2009

À une séance extraordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu ordinaire des séances samedi le 21 novembre 2009 à 10h00. Sont présents Mesdames Maurice Chamberland, Ginette Boily, Monique Gravel, Raynald Godin et Cajetan Guay sous la présidence de son honneur le maire, Monsieur Bernard Maltais. Est absent Monsieur le conseiller Gilles Gaudreault.

1. CONSTATATION DU QUORUM.

Le maire, Monsieur Bernard Maltais, constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte à 10h.

2009-11-19

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION.

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de l'avis de convocation est adopté tel que rédigé.

2009-11-20

3. PRÉSENTATION ET ADPOTION DU RAPPORT DU MAIRE POUR 2009.

Sur proposition de Monsieur Maurice Chamberland, appuyé de Madame Ginette Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport du maire pour 2009 tel que présenté et qu'une copie de ce rapport soit expédiée à chaque résidence de la municipalité.

2009-11-21

4. NOMINATION DE LA REPRÉSENTANTE MUNICIPALE AUPRÈS DU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE APPALACHES (CRSBPCNCA).

Sur proposition de Monsieur Maurice Chamberland, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Madame Monique Gravel soit nommée représentante de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA).

2009-11-22

6. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance extraordinaire est levée à 10h09.

MAIRE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 21 novembre 2009, le Maire conclut qu'il a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.